

Règlements jeu concours photos

Article 1 : Société organisatrice

BM BymyCar Paris, Société Anonyme par action simplifiée à associé unique, au capital social de 25 600€, numéro de SIRET 652 038 241 00061 dont le siège social, est situé au 19 Boulevard de Sébastopol 75001 Paris, organise, le 23 juin 2019 de 9h à 23h un jeu concours photo gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : Qui peut participer

La participation à ce jeu concours est gratuite et sans obligation d'achat, de souscription ou d'adhésion aux contrats, produits et services offerts par BymyCar.

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique, majeure résidant en France métropolitaine y compris la Corse et les DOM-TOM, cliente ou non de BymyCar.

Cependant, les personnels de la Direction Communication BymyCar, ayant collaboré à la réalisation du jeu concours ne peuvent participer au jeu concours.

Le jeu concours, se déroulera pendant la journée du 23 juin 2019 de 9h à 23h à L'Hippodrome de Vincennes. Les gains attribués pour le jeu-concours sont décrits à l'article 5 du présent règlement.

Article 3 : Comment participer

Le jeu concours, est communiqué sur un flyer qui sera distribué à l'entrée de l'Hippodrome de Vincennes pendant la journée du 23 juin 2019.

Pour jouer, les participants doivent :

- Prendre des photos pendant l'événement BYmyCAR qui a lieu à L'Hippodrome de Vincennes.
- Se connecter sur Facebook, Instagram, LinkedIn
- Poster 3 photos maximum par personne
- Etre majeur et possesseur d'un permis de conduire afin de pouvoir jouer du lot

La responsabilité de la société organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ces cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 4 : Spécificité des photographies

Dans le cadre du jeu Concours Photos, les participants devront poster des photographies respectant l'un ou les thèmes suivants :

- Dynamisme
- Élégance
- Plaisir

Seules les photographies respectant ces critères et thématiques seront acceptées par l'organisateur et pourront concourir.

Les photographies postées devront être libres de droit. En conséquence, les participants devront s'assurer en envoyant leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- La photographie a été prise par le participant et est le fruit de son œuvre originale
- Si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant a obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie. La photographie ne contient aucun élément qui contrevient ou porte atteinte à quelque droit que ce soit.
- Toute photographie mise en ligne sur les pages Facebook, Instagram et LinkedIn en vue de participer au jeu-concours devra ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer, un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou

à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

- Les photographies feront l'objet d'une modération et seront donc contrôlées a posteriori par l'organisateur.

Article 5 : Dotations et mode de sélection des gagnants

A la fin du jeu concours, un jury BymyCar sera constitué avec comme objectif de choisir les 10 plus belles photos (1 photo retenue par personne) qui auront été prise pendant la journée du 23 juin 2019 à l'Hippodrome de Vincennes. Une fois que les 10 photos auront été retenues, le jury BymyCar procédera à un tirage au sort pour élire le gagnant du jeu concours photo. Le tirage au sort aura lieu le 1^{er} juillet 2019.

Le gagnant qui sera tiré au sort, gagnera :

- 1 Weekend en BMW X5 et un coffret Relais & Château.

Les prix sont incessibles et ne pourront être échangés sous forme de contrepartie en numéraire. Ils devront être acceptés tels quels. Le gagnant sera prévenu individuellement, par tout moyen à la disposition de la Société Organisatrice. Le gagnant devra récupérer ses cadeaux dans une concession BYmyCAR (le gagnant pourra choisir la concession BYmyCAR où il souhaite récupérer ses lots).

Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 3 mois suivant le jour où il a été contacté et où on lui a informé être gagnant, afin de recevoir son gain, ne sera plus autorisé à le réclamer. Et dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

Article 6 : Responsabilité

Le gagnant s'engage à dégager de toute responsabilité BYmyCAR, leurs employés ou représentants, de tout dommage qu'ils pourraient subir en liaison avec l'acceptation du lot gagné.

Ainsi, le gagnant déclare être informé et accepter expressément que BymyCar ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre), de tout incident survenu à l'occasion de la participation au présent jeu-concours et de ses suites. BymyCar décline toute responsabilité en cas de dommage qui pourrait être causé au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du gain.

En aucun cas BYmyCAR ne saurait être tenue pour responsable d'une perte de données ou d'une détérioration liée à ces données.

BYmyCAR ne saurait être tenue responsable dans le cas d'éventuelles grèves, retards des services d'expédition des dotations ne permettant pas au gagnant d'en profiter pleinement.

BYmyCAR se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. A cet égard, la participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation, par tout participant, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet en général, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau internet.

En conséquence, BYmyCAR ne saurait être tenue pour responsable notamment de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le Site Internet du Jeu.

En particulier, BYmyCAR ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site Internet et sa participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

BYmyCAR dégage également toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu.

BYmyCAR ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourrai(en)t parvenir à se connecter sur leurs réseaux sociaux, à jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

BYmyCAR pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation mise en jeu à des fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait de fraudes éventuellement commises.

Article 7 : modification ou annulation du jeu concours

BYmyCAR ne pourra être tenue responsable du report, de la suspension, ou de l'annulation du Jeu si et dans la mesure où ce report, cette suspension ou cette annulation, sont dus à un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure dans le cadre du présent règlement tous les cas reconnus comme des événements de force majeure par la jurisprudence française.

BYmyCAR se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée ni aucune indemnité puisse lui être réclamée de ce fait.